



MAIRIE DE BÉVILLE LE COMTE
28700

CDS Services / Groupe Chimirec
Monsieur Stéphane HEIDMANN
20 Rue Jean Moulin
28700 BÉVILLE-LE-COMTE

Béville-le-Comte, le 8 mars 2022

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre courrier qui sollicite notre avis sur les conditions de remise en état de site dans le cas où votre société serait amenée à cesser toute activité sur le site de Béville-le-Comte au sein du périmètre ICPE.

Dans cette hypothèse, la remise en état devra permettre un usage conforme à la vocation des terrains d'emprise fixée par les documents d'urbanisme en vigueur. Les installations devront être laissées en bon état pour une éventuelle réutilisation industrielle.

Nous vous demandons également de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R.512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement et en particulier :

- L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site ;
- Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :
 - L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ;
 - L'élimination et l'évacuation des déchets ;
 - L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes ;
 - La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire ;
- Tous les documents, rapports et études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au Préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Recevez Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Éric SÉGARD

Maire de Béville-le-Comte

